

0440049P
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ARISTIDE BRIAND
19 RUE LOUIS BLANC
44262 NANTES CEDEX 2
Tel : 0240350550

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 12
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 22
Quorum : 12
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/09/2024

Réuni le : 01/10/2024

Sous la présidence de : Claire Orain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2024

Numéro de la DBM : 2

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBMV n°2 - Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte la DBMV n°2 (prélèvement sur fonds de roulement de 23440,00€, dont 20000,00€ sont affectés au service Administration et logistique et 3440,00€ au service Activités pédagogiques).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0